

LA VIE A BELLECOMBE AU XIV^{ème} SIECLE

D'après l'ouvrage « Histoire de Chapareillan et du mandement de Bellecombe » Emile GUIGAZ.

D'après une statistique établie en l'an 1339, on comptait 71 feux à Bellecombe et 81 à Chapareillan. C'était déjà une population importante si l'on considère que le feu pouvait être estimé à 4 ou 5 personnes.

Au XIV^e siècle, sous le régime féodal où les seigneurs devaient protection à leurs vassaux, il y avait aussi les roturiers et, en particulier, les paysans qui dépendaient entièrement de leur autorité et dont ils cultivaient les terres sans en avoir la propriété.



Des paysans du Moyen Âge s'acquittant d'un impôt seigneurial. (Futura sciences)

1. Les familles nobles

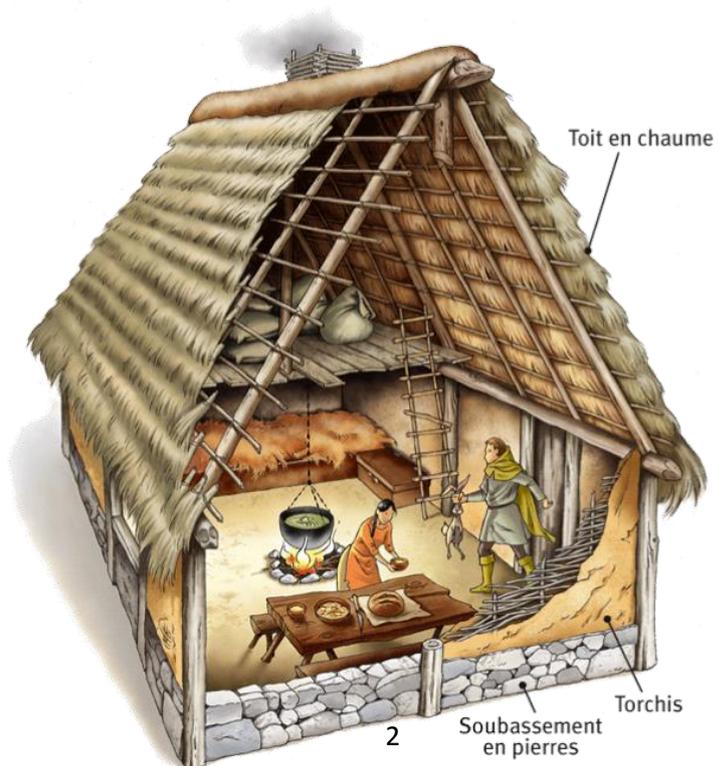
La noblesse était une classe d'hommes qui, par leur naissance, jouissaient de certains droits et privilèges le plus souvent confiés à leurs gouverneurs, c'est-à-dire les châtelains. Un grand nombre de seigneurs avaient accès à la chevalerie, institution à la fois militaire, féodale et religieuse, car, si l'on naissait noble, on était armé chevalier. La plupart des seigneurs de Bellecombe et leurs châtelains étaient chevaliers, comme, par exemple, Aynard de Bellecombe ou Antoine de Bellecombe, au XIV^e siècle.



La mort de Guigues IV au siège de Montmélian. Extrait: Le Grésivaudan au Moyen Age d'Hervé TARDY

2. Les paysans

Les paysans habitaient des maisons basses, construites généralement en pierres assemblées à la chaux. Le toit était en chaume et le logement se composait, dans la plupart des cas, d'une pièce unique où flambait continuellement un feu de bois dans une large cheminée.



Le paysan vivait chichement du produit de son travail. Sa nourriture principale était le pain de froment ou de seigle, la soupe et la viande de porc fraîche ou salée.

L'usage des terres et des vignes lui était concédé par le seigneur sous forme d'albergement (contrat par lequel le bailleur remet à un preneur une terre, un fonds, un immeuble à charge de cens, redevance annuelle, et de servitude. Le bailleur conserve le fonds et le preneur s'engage à l'améliorer : planter, bâtir etc.) moyennant le paiement d'une redevance calculée, le plus souvent en cens de froment et d'avoine. Le paysan ne pouvait récolter, vendre ou acheter sans l'autorisation du seigneur.

3. L'agriculture

A Bellecombe et dans la région, on pratique l'assolement biennal : une année de semailles pour le blé, l'année suivante pour l'avoine. Les céréales sont abondantes et occupent la première place dans l'agriculture. Les principales sont le froment, l'avoine, le seigle (*le lieu-dit Sellières, au-dessus des Girards, rappelle la culture du seigle*), mais on sème aussi les fèves et les pois.

Peu de vignobles existaient à cette époque. On note cependant de la vigne à Chapareillan et à Clessant dès l'an 1080. Le 29 septembre 1334, un albergement est passé par Aynard Leuczon, châtelain de Bellecombe, à Artaud de la Chalendières pour une vigne située à Clessant. Après défrichement des Abîmes, les vignobles s'installent ensuite peu à peu sur les éboulis du Granier.



Au XIVe siècle, l'élevage était très actif dans le mandement de Bellecombe grâce aux pâturages de l'Alpes et de l'Alpette, vers les Grandes Roches et vers la draye du Charnil. Ces pâturages étaient bien entendu concédés aux paysans par albergement.

En octobre 1307, on comptait 80 bêtes à cornes à la montagne où Nicolas Giroud était le concessionnaire ; il fabriquait pendant le temps de « l'arpage et du parquerage » de nombreux fromages dont une partie était destinée au seigneur à titre de redevance.

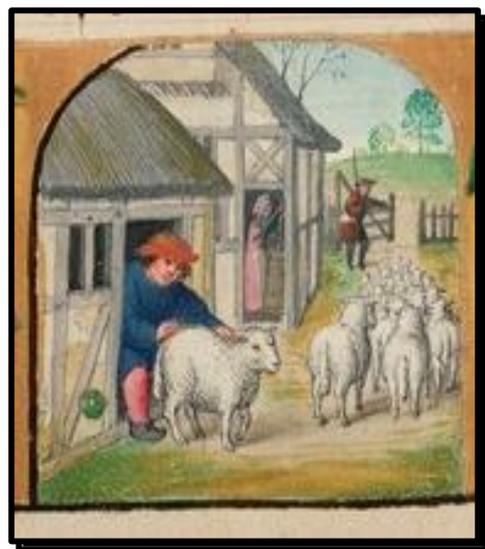
Pour les pâturages de l'Alpette qui étaient situés à la limite du mandement d'Entremont, le dauphin, par l'intermédiaire du châtelain, recevait les deux-tiers du revenu et le seigneur d'Entremont, l'autre tiers. On envoyait également paître le bétail dans le pré des Mortes, mais les limites, peu précises, de cette vaste prairie donnaient fréquemment lieu à des incidents et à des procès avec les Savoyards.

Ainsi en 1390, le châtelain de Montmélian verse à celui de Bellecombe une indemnité de 30 florins d'or pour pâture irrégulière du bétail savoyard sur le domaine delphinal.

Après la moisson, les habitants menaient paître leurs animaux sur les terres moissonnées car il n'y avait pas de clôtures et l'herbe était le bien commun de tout le village.

En forêt, et particulièrement à l'ombre des grandes étendues forestières du bois de Servette, on élevait d'immenses troupeaux de porcs, car le gland s'y trouvait en abondance. Il fallait comme toujours acquitter auprès du seigneur la redevance habituelle qu'on appelait « oreilles de porcs (*en latin orillie porcorum*). La concession de l'élevage du porc était réservée seulement à une vingtaine d'habitants.

Dans le mandement, on élevait aussi de nombreux moutons dont on utilisait la laine, la viande et le fumier. Cet élevage était regroupé dans des bergeries (*un lieu-dit « La Bergerie » qui nous rappelle cet élevage des temps anciens existe encore à Chapareillan.*)



5. L'industrie

Les conditions de la vie féodale s'améliorèrent au cours du XIVe siècle.

Tout au long des cours d'eau qui descendaient des Grandes Roches et des pentes du Granier, s'établirent des artifices (*se disait anciennement pour les engins et constructions destinés à l'artisanat ou à la petite industrie*) : moulins, martinets (*marteau de forge de faible masse mais de cadence rapide mû par une roue à cames, elle-même actionnée par une roue hydraulique*), battoirs (*artifice pour battre le chanvre ou pour broyer l'écorce du chêne*) et scies.

Il existait encore, au début du XXe, sur le Cernon, deux moulins à eau qui fonctionnaient avec des pressoirs à huile pour les noix. Ces moulins avaient été albergés le 28 décembre 1333 à Pierre de l'Isle avec le riverage (*taxe perçue sur les attelages qui tiraient les bateaux sur les chemins de halage, et destinée à leur entretien*) et la faculté de bâtir d'autres artifices.



Ruines d'un moulin sur la rive droite du Cernon à la Martine



Moulin au Pont Royal

Un troisième moulin était construit sur le Cernon avec un battoir. Au cours de l'année 1333, il fut albergé à Pierre Berger sous le cens de 5 sols bonne monnaie.

Sur le Cernon on trouvait aussi un martinet pour lequel le tenancier, Pierre Berger, versait en 1365 au seigneur de Bellecombe de 6 gros et lui remettait également en nature 4 fers à cheval.



Moulin Guillaudin

Le Cernon faisait également mouvoir, en 1358, une scie pour la fabrication des planches dont une vingtaine était due annuellement au châtelain de Bellecombe, à titre de redevance.

Enfin on fabriquait à Servette des carrons, grosses briques ou carreaux de terre cuite. On en livre en 1311, au châtelain de la Rochette pour la réfection de son four.

6. Les forêts

Les forêts occupent une partie importante de la superficie du mandement. On y trouve des essences variées : chênes, châtaigniers, érables, charmes, noyers.

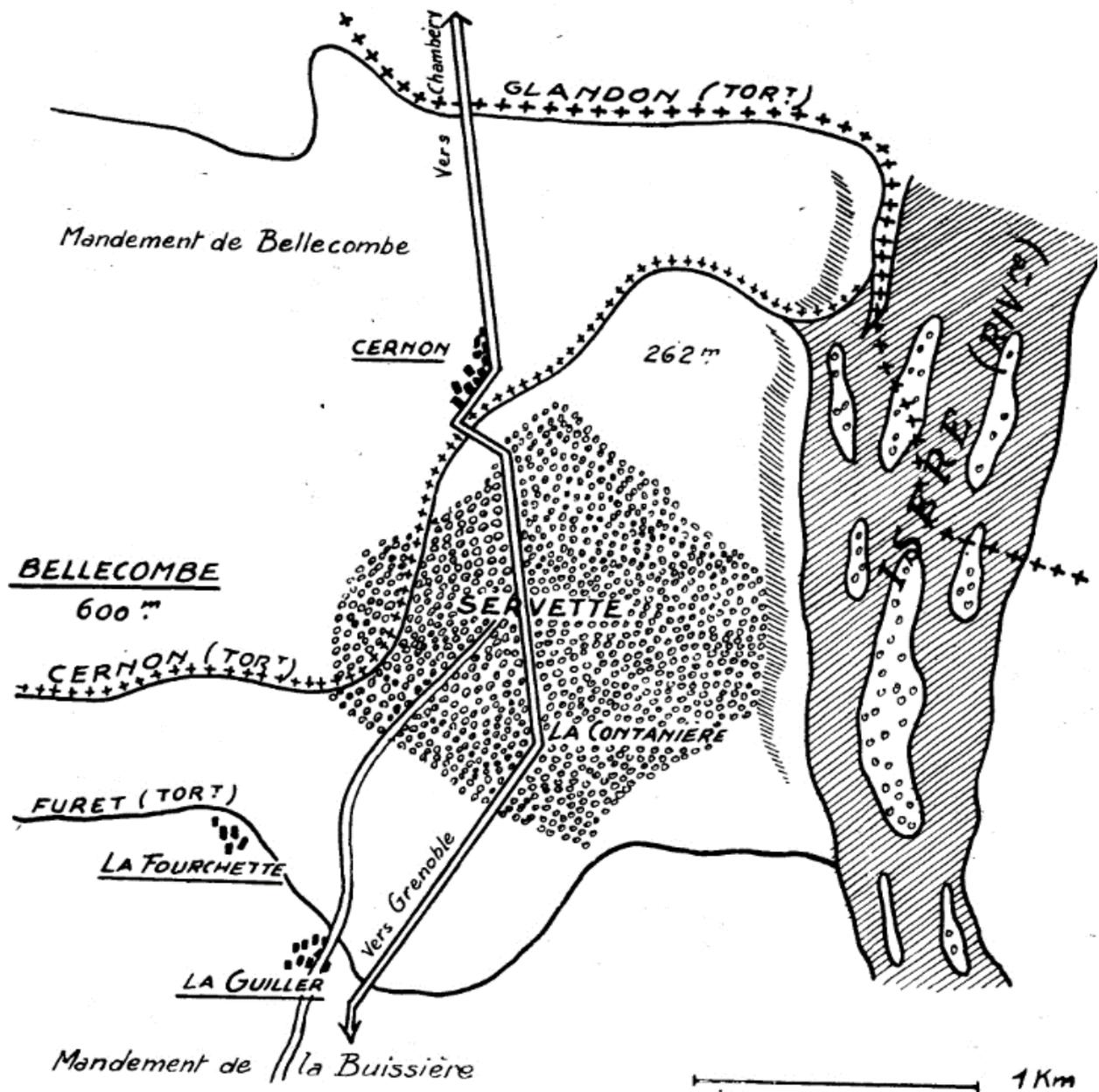
Par ordre d'importance, les forêts sont les suivantes : celle de Servette, la plus grande, puis des éparres, celle des abîmes, et une autre plus petite, celle du Boutat.

Les forêts s'exploitent de plusieurs façons. On utilise le bois pour le chauffage, pour la fabrication du fer dans les forges et martinets, pour la tournerie (), pour la charpente et, enfin, dans les charbonnières pour la fabrication du charbon de bois.

Étant donné la grande consommation de bois, les dauphins s'employèrent à remédier à la dévastation des forêts. Humbert II, par lettre du 10 mai 1340, ordonne de supprimer tous les martinets et les charbonnières et défend sévèrement de faire des essarts () ou défrichements.

Les noms de lieux de la commune nous conservent, d'une part, le souvenir de cette œuvre de défrichement et, d'autre part, les endroits où poussait, au XIVe siècle, les diverses essences de bois.

On trouve, en effet, les Essarts, au-dessus de la Palud, et l'on relève les noms de la Fayerai, de Charpena, de Jarjillat ou de Noyarey, endroits où poussent respectivement les hêtres, les charmes, les chênes et les noyers.



L'ancienne forêt de la Servette. D'après J. Richard-Mollard

La forêt de Servette n'était en fait pas très importante : elle ne mesurait qu'une lieue et demie de tour soit environ 7 à 8 kilomètres (environ 2.5 kilomètres de diamètre). Elle était traversée par la route venant de Barraux et conduisant de Grenoble à Chambéry.

Le dauphin tenait particulièrement à la conservation de cette forêt car, en temps de guerre, elle constituait un obstacle sérieux aux troupes d'invasion.

7. Les routes et les chemins

Il y avait au XIV^e siècle, à Chapareillan, trois routes principales.

1/ La grande route de Grenoble à Chambéry qui passait par Lumbin, La Terrasse, Le Touvet puis Barraux, la forêt de la Servette, Chapareillan, l'Épinette, l'Étrat (l'actuelle D 590 A), La Ville, Clessant, Montfollet, La Palud, Saint André et Apremont. La tradition locale maintient que cette route était dangereuse en raison de la traversée de la forêt de Servette où étaient souvent attaqués les voyageurs.

2/ La route de Montmayeur qui venait de Chambéry, passait vers le prieuré détruit du Granier, descendait sur Apremont, puis se dirigeait vers Chapareillan et le port de la Gache où l'on pouvait passer par un bac d'une rive à l'autre de l'Isère, continuait enfin sur Pontcharra et Avalon pour aboutir en Italie en passant par le col du Mont-Cenis.

3/ La route de Chapareillan à Montmélian, qui traversait la prairie des Mortes, le pont du Glandon faisant limite entre le Dauphiné et la Savoie. Cette route était souvent en mauvais état et devait être constamment entretenue par les paysans du mandement de Bellecombe, sur ordre de leur Châtelain. Des chemins secondaires assuraient les communications d'une part entre la Ville et Bellecombe et, d'autre part, entre la Ville et les bourgs des Marches et de Myans. Ce dernier chemin passait par Clessant, le Grand Lac et les abords de Pierre Achier.



Pont du Glandon, les Mortes

Le chemin de Chapareillan à Bellecombe partait de la route de Grenoble à Chambéry, à la sortie de la forêt de la Servette, vers les moulins, pour aboutir en dessous du château après avoir suivi approximativement le cours du Cernon.

Le chemin de la Ville à Bellecombe empruntait d'abord la route de Grenoble à Chambéry jusqu'à Montfollet, puis remontait le cours du Nancey en dessous de la Palud, se dirigeait ensuite vers Bellecombette, Banchot, puis montait directement à Bellecombe.